

Vers un Québec ZÉN

Dominique Bernier

Numéro 807, mars-avril 2020

Comment être justes en sauvant la planète ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/92932ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, D. (2020). Vers un Québec ZÉN. *Relations*, (807), 22–25.

VERS UN QUÉBEC ZÉN

Le Front commun pour la transition énergétique du Québec mène une action exceptionnelle pour définir les critères d'une transition juste et élaborer une feuille de route permettant de la réaliser.

Dominique Bernier

L'auteure est conseillère en éducation pour un avenir viable à la Centrale des syndicats du Québec

Devant l'urgence climatique actuelle et l'inaction des gouvernements, des organisations de la société civile se sont regroupées en 2015 pour créer le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ). À l'origine composé essentiellement d'ONG environnementales et de groupes citoyens opposés aux oléoducs ou aux forages pétroliers et gaziers au Québec, le membership du FCTÉ s'est rapidement élargi à des alliés moins traditionnels comme les syndicats, des organismes communautaires et d'autres acteurs sociaux portant des préoccupations ancrées dans la justice sociale. Plus de 72 organisations québécoises – représentant 1,7 million de personnes – en font partie.

Cette alliance inédite est une excellente chose puisque les changements à réaliser sont si importants qu'ils nécessitent l'adhésion du plus grand nombre. Bien sûr, un certain nombre de forums ont permis aux acteurs de la société civile de se faire entendre sur la question de la transition au fil du temps, comme la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2013), qui a généré des propositions ambitieuses. Mais jamais autant d'organisations diverses ne s'étaient réunies au sein d'une structure permanente consacrée à la réflexion et au débat sur la transition et à sa mise en œuvre.

Les critères d'une transition juste

L'arrivée d'organisations syndicales et d'autres organismes de la société civile particulièrement préoccupés par les enjeux sociaux au sein du Front commun a contribué à donner aux travaux une orientation claire en faveur d'une transition porteuse de justice sociale, en se donnant une définition commune de ce qu'est la transition juste. Le concept a évolué depuis qu'il est apparu dans les années 1990. D'un mécanisme de protection sociale pour les travailleurs des secteurs produisant beaucoup de gaz à effet de serre (GES), il en est venu à évoquer la nécessité de transformer en profondeur le cadre économique et politique actuel. Pour le FCTÉ, la transition énergétique, élément incontournable du vaste mouvement de la nécessaire transition écologique, doit être porteuse de justice sociale. Elle doit « non seulement viser une réduction des émissions de GES, mais également une diminution de toutes formes d'inégalités sociales¹. »



Alain Reno, *Engrenage*, collage, 2020

Afin de pouvoir évaluer si des projets se qualifient au regard de la transition juste, dix critères ont été développés. La transition doit tout d'abord contribuer à réduire les émissions de GES. C'est l'évidence, sans quoi on ne saurait parler de transition énergétique. La réduction à la source des GES doit être priorisée. L'approche développée nous invite aussi à demeurer critiques face aux technologies émergentes – la géo-ingénierie notamment –, ces dernières n'ayant pas encore fait leurs preuves et comportant leur lot

de risques, tant sur le plan humain qu'environnemental².

Il faut ensuite aspirer à des changements ambitieux. L'heure n'est plus aux mesures cosmétiques. Il faut viser une refonte du rôle de l'État, agir à tous les paliers et transformer profondément notre modèle économique et nos modes de vie. La cohérence financière fait aussi partie des conditions de base d'une transition réussie. Les choix financiers et la politique économique du gouvernement, en matière fiscale notamment, doivent s'inscrire dans une perspective de transition juste et servir de leviers pour la concrétiser en visant la redistribution des richesses. Par exemple, il serait odieux de faire porter le coût de la transition à la collectivité en sabrant encore davantage dans les services publics. La transition juste exige d'élargir l'assiette fiscale en augmentant le taux d'imposition des plus riches et des grandes compagnies, et en luttant efficacement contre le recours aux paradis fiscaux.

Des analyses systémiques sont nécessaires pour s'assurer que la transition améliore les conditions de vie des plus vulnérables. Il va sans dire que le respect des droits humains tels que décrits dans les Pactes internationaux et la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones est fondamental.

Par ailleurs, la nécessaire transition nous offre l'occasion d'élargir notre définition du travail pour y inclure le travail non salarié sur lequel reposent actuellement nombre d'initiatives de transition, portées très souvent par les femmes. Elle doit aussi permettre d'améliorer les conditions de travail et de contrer sa précarisation. Les travailleuses et les travailleurs qui œuvrent dans les secteurs fortement émetteurs de GES doivent ainsi pouvoir se réorienter vers d'autres secteurs d'emploi et bénéficier de soutien et de formation. Au Québec, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, notamment, accompagne les travailleurs de ces secteurs

pour faciliter cette transition. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) souligne par ailleurs que le potentiel de création d'emplois liés à la transition est largement supérieur aux pertes d'emplois appréhendées. Du côté de la Centrale des syndicats du Québec, qui s'apprête à déployer un vaste chantier de transition juste dans les secteurs de l'éducation et de la santé, des précautions sont prises afin de ne pas alourdir la charge de travail de membres souvent déjà à bout de souffle. Comme les changements cli-

matiques et la transition en tant que telle risquent d'exercer une pression accrue sur les services publics et les gens qui y travaillent, il importe de leur accorder une place de choix, puisque ces services permettent d'assurer une forme de justice sociale en raison de leur caractère universel. Il est aussi primordial de démocratiser la transition, tant au sein des milieux de travail que des collectivités, pour que toutes et tous en soient partie prenante.

Le respect de la biodiversité est un autre élément-clé. On ne saurait mettre en place des mesures visant la réduction des GES qui viendraient accélérer l'actuelle extinction des espèces. Des analyses d'impact écologique complètes doivent être effectuées sous l'angle du principe de précaution, et notre rapport aux écosystèmes doit être revu en conséquence.

Enfin, pour que la transition puisse être qualifiée de juste, elle doit reconnaître les responsabilités communes mais différenciées des peuples et des États (voir l'article pp. 17-18 à ce sujet).

Le projet Québec ZÉN

Après s'être entendus sur les critères d'une transition porteuse de justice sociale, les membres du FCTÉ se sont attelés à deux tâches d'envergure: tracer le portrait d'une société québécoise carboneutre et proposer une marche à suivre pour y arriver. C'est ainsi qu'en juin 2019, le projet Québec ZÉN (zéro émission nette) a vu le jour.

L'assise du projet Québec ZÉN est une feuille de route vers la carboneutralité, découpée en 14 thématiques et présentant pour chacune l'état de la situation actuelle, une vision de la situation souhaitée, un aperçu de ce qu'il faut faire pour y arriver et des pièges à éviter, ainsi qu'une liste d'actions à mettre en œuvre. Cet ambitieux projet vise à susciter le dialogue social pour que les collectivités s'approprient le contenu de la feuille de route et s'en servent comme guide pour accompagner la mise en œuvre de la transition aux échelles nationale, régionale, locale, organisationnelle et individuelle. Fruit d'un large consensus au sein du Front commun et appuyée sur les travaux de nombreux experts, la version 1.0 de cette feuille de route a été lancée le 30 septembre 2019.

La feuille de route aborde en premier lieu la question de la résilience des communautés. Elle insiste sur le fait que la transition n'est pas qu'un défi technique: c'est d'abord et avant tout un défi humain et collectif, nécessitant une réelle transformation sociale. Vient ensuite une réflexion sur le cadre politique de la transition, qui s'articule selon cinq axes: cohérence et redevabilité des gouvernements; éducation et dialogue social; transition juste; droits humains et financement en temps de crise.

Sur le plan de la cohérence et de la redevabilité des gouvernements, la Feuille de route insiste sur l'urgence de se doter d'une Loi climat, déclinée en un plan d'action cohérent basé sur le principe de subsidiarité, c'est-à-dire conférant à chaque palier de gouvernement les responsabilités qu'il est le mieux à même de porter en tentant le plus possible de rapprocher les lieux de pouvoir des citoyens. La

coordination interministérielle de ce plan sera importante de même qu'une redevabilité aux plus hauts échelons.

En matière d'éducation et de dialogue social, la feuille de route met l'accent sur l'importance de travailler tous ensemble à construire la société carboneutre de demain. Cela va de pair avec la mise en place d'un vaste chantier d'information et d'éducation sur les changements climatiques et la transition. En ce qui concerne la transition juste et les droits humains, la feuille de route énumère, en cohérence avec les critères de la transition juste du FCTÉ, les actions susceptibles de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte et que les couches de la population les plus vulnérables, en particulier les peuples autochtones, soient incluses.

Dernier aspect du cadre politique, le chapitre sur le financement nous invite à comprendre l'importance de faire les efforts financiers extraordinaires qui s'imposent pour juguler la crise écologique tout aussi « extraordinaire » qui est en cours. Le virage à effectuer est majeur et il comporte un

coût important, mais on ne saurait en faire l'économie car, faut-il le rappeler, il n'y a pas d'argent sur une planète morte.

Huit importants chantiers sont nommés dans la feuille de route: économie et consommation; énergie; aménagement du territoire et biodiversité; transport; industrie; bâtiments; agriculture et déchets. Ces chantiers offrent l'occasion aux personnes et aux organisations intéressées de se regrouper sur une base sectorielle pour réfléchir plus à fond sur les façons d'opérer une refonte de ces secteurs.

Depuis le lancement de la première version de la feuille de route, les travaux se sont poursuivis, car l'objectif premier de ce projet, rappelons-le, est de rallier une masse critique de personnes autour d'un projet commun de transition porteur de justice sociale. Les personnes et les organisations qui se sentent interpellées sont appelées à mettre la main à la pâte, à s'approprier la feuille de route et à y apporter leur contribution en vue du lancement de sa version 2.0, prévue en avril 2020. Cette nouvelle mouture de la feuille de route

À PROPOS DE PLANCHERS ET DE PLAFONDS

Vivian Labrie

L'auteure est chercheuse autonome

On a souvent répété, ces dernières années, que la transition écologique devait être à la fois sociale et environnementale. On parle aussi de « transition juste ». En raison même de l'urgence climatique, cette transition suppose de transformer les imaginaires de croissance sans limite qui dominent la société. Dans quel sens alors ? Pourquoi pas vers un bien-vivre mieux partagé au sein de milieux aptes à faciliter la transition, justement parce qu'ils seront plus justes ? Non pas, donc, « Un Québec plus riche », comme on peut le lire sur les podiums des conférences de presse du premier ministre François Legault, mais un Québec riche de tout son monde. D'où l'intérêt de croiser davantage les savoirs acquis au fil des luttes tant sociales qu'environnementales.

Des impasses similaires

Est-il possible, par exemple, de s'interroger sur les feuilles de route, les seuils vitaux et les cibles à atteindre en vue d'une société carboneutre sans prendre en compte l'ensemble du continuum des disparités de moyens et de niveaux de vie entre les plus pauvres et les plus riches ? De son côté, même si elle était moins ambitieuse que la proposition citoyenne qui y a conduit, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002 – devant permettre au Québec de rejoindre les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, et ce en 2013 –, n'a tout simplement pas fait le poids face à l'imaginaire de la croissance

sans limite et au modèle de « l'ascenseur social » qui l'accompagne. Car ils représentent le moteur de l'action publique, même en matière de lutte contre la pauvreté. Or, on se demande trop peu: la croissance pour qui ? Vers où ? Avec quelle préoccupation pour la situation des plus pauvres ? En 2016, une note de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a montré que le déficit de couverture des besoins de base, selon la Mesure du panier de consommation (MPC), avait augmenté en dollars constants au Québec, entre 2002 et 2011, alors même que le niveau de vie des ménages situés au-delà de ce seuil s'était accru de plus qu'il en aurait fallu pour le combler. Autrement dit, en dix ans, il aurait été possible de donner accès, par diverses politiques sociales et fiscales, à des ressources vitales manquantes au bas de l'échelle sociale, si on avait fait le choix – apparemment impensable – de plafonner la croissance des plus hauts revenus, sans même les réduire. À la place, et à la faveur des choix politiques effectués, les 3,6 milliards de dollars manquants en ressources vitales auront plutôt contribué à rehausser le niveau de vie, déjà très élevé et énergivore, des personnes en haut de l'échelle sociale. Faut-il s'étonner que l'atteinte de la cible de réduction de la pauvreté, qui avait été prévue en 2013, ne se soit pas concrétisée et que, comme le faisait récemment remarquer Philippe Hurteau dans un billet de l'IRIS¹, la contribution fiscale du 1 % le plus riche de la population ait tendance à « fondre comme neige au soleil » ?

Entre un plancher social et un plafond environnemental

Pour sortir de cette impasse, le changement de perspective mis de l'avant par l'économiste anglaise Kate Raworth offre une solution intéressante. Bien au fait des inégalités sociales et des enjeux environnementaux à l'échelle planétaire, Raworth invite depuis quelques années à conceptualiser le développement, inclusif et durable, d'« un espace sûr et juste

bénéficiera donc d'un large appui puisque les organisations membres et les groupes de citoyens intéressés auront eu l'occasion de se l'approprier et d'y contribuer. Elle constituera non seulement un guide concret pour mettre en œuvre la transition juste à notre échelle québécoise, mais aussi un puissant outil pour faire pression sur les différents paliers décisionnels et exiger les changements qui s'imposent.

Évidemment, entre la réflexion et la mise en œuvre, la marche est haute. Bien que tout reste à faire et que le chemin vers la carboneutralité soit invariablement semé d'embûches, le projet Québec ZéN a l'avantage de rassembler des gens de tous horizons pour imaginer, planifier et construire le Québec de demain. ☺

1. Voir le site Web <pourlatransitionenergetique.org>.

2. Lire Andrea Levy, «Les apprentis sorciers à l'œuvre», *Relations*, n° 777, avril 2015.

pour l'humanité²». Dans ce modèle, un *plancher social* doit être assuré en fonction de seuils minimaux en matière de revenu, d'emploi, de santé, d'accès aux ressources, et ainsi de suite. Par ailleurs, l'espace de la vie en société au-delà de ce plancher social trouve une autre limite dans ce qu'elle appelle le *plafond environnemental*. Au-delà de cette limite planétaire, les réactions s'enchaînent: réchauffement climatique, pollution atmosphérique, pertes de biodiversité, acidification des océans, etc.

Cette façon de reconcevoir la normalité économique en fonction de deux limites solidaires – le plancher et le plafond d'un espace commun – remet en question le modèle dominant ascensionnel, qui fait fi des contraintes tant sociales qu'environnementales qui régissent la vie humaine sur Terre.

Kate Raworth fait remarquer que si la notion de *limites* est délicate pour les cercles politiques et les milieux d'affaires, et qu'elle est souvent présentée «comme une contrainte face au désir d'innover», il n'en reste pas moins que «nous vivons dans nos limites biologiques et nous nous développons grâce à elles». Elle donne l'exemple de la température corporelle qui ne saurait être trop basse ou trop haute sans mettre notre vie en danger. «Nous nous portons mieux quand nous vivons à l'intérieur des limites des systèmes vivants, mais notre modèle centré sur la croissance résiste ! Dépasser cette obsession pour la croissance est une des transformations les plus difficiles et les plus nécessaires de notre siècle.»

Cette logique entre plancher et plafond appelle à discerner ce qui doit croître de ce qui doit décroître dans nos manières de vivre, nous invitant à prendre soin du patrimoine commun. Les mouvements de résistance qu'on a vu poindre à travers le monde ces derniers temps, dont celui des Gilets jaunes en France, montrent l'importance de réguler la transition d'une manière suffisamment attentive aux inégalités



Alain Reno, *Baril mécanique*, collage, 2020

économiques et sociales pour sonner juste – une condition essentielle pour générer l'adhésion nécessaire et sa mise en œuvre.

À défaut d'avoir un environnementaliste comme ministre fédéral de l'Environnement, un ministère des Justes milieux offrirait sans doute des perspectives plus réjouissantes pour notre avenir à toutes et à tous que l'actuel ministère de la Prospérité de la classe moyenne – où ces limites du trop et du trop peu restent hors champ. Il y aurait là une façon plus organique et moins «ascensionnelle» d'envisager la prospérité dans nos divers milieux: comme une vie entre plancher et plafond, dans un espace respirable, sur la planète Terre. Beau projet.

1. P. Hurteau, «L'impôt du 1%: tendance à la baisse», sur le site: <iris-recherche.qc.ca>.

2. K. Raworth, «Un espace sûr et juste pour l'humanité», *Projet*, vol. 1, 2017.